

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY

LUNDI 12 NOVEMBRE 2007 CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance Publique)

Personnes présentes :

Monsieur Marcel PEILLAT	(Bloye)
Monsieur Maurice LAMARCHE	(Bloye)
Madame Sylvia ROUPIOZ	(Boussy)
Monsieur Gilles PETELLAT	(Boussy)
Monsieur André BERTHET	(Etercy)
Monsieur René PETELAT	(Etercy)
Monsieur Roland LOMBARD	(Hauteville-sur-Fier)
Madame Geneviève ALEXANDRE	(Hauteville-sur-Fier)
Monsieur. Emile COCHET	(Lornay)
Monsieur Philippe PERRON	(Lornay)
Madame Martine MANIN	(Marcellaz-Albanais)
Madame Christiane DAUNIS	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur. Michel BAUQUIS	(Marcellaz-Albanais)
Monsieur. Henri BESSON	(Marigny-Saint-Marcel, suppléant de Monsieur Jean-Marc PELCE)
Monsieur. Alain THOME	(Marigny-Saint-Marcel)
Monsieur Bernard GAY	(Massingy)
Monsieur Henri BOUCHET	(Massingy)
Monsieur Christian HEISON	(Moye)
Monsieur Joanny CHAL	(Moye)
Monsieur Marcel THOMASSET	(Rumilly, qui a reçu pouvoir de M. Pierre BECHET)
Monsieur Camille BEAUQUIER	(Rumilly)
Madame Viviane BONET	(Rumilly)
Monsieur Michel JOUVENOZ	(Rumilly)
Monsieur Robert CONVERS	(Rumilly)
Monsieur Michel BRUNET	(Rumilly)
Monsieur Marcel MOREL	(Saint Eusèbe)
Monsieur Pierre BLANC	(Sâles)
Monsieur Louis ANDRIEU	(Sâles)
Madame Mylène TISSOT	(Sâles)
Monsieur Maurice POPP	(Val de Fier)
Monsieur Serge DORGAL	(Val de Fier)
Monsieur Christophe MARTIN	(Vallières)
Monsieur Michel CHARVIN	(Vallières)
Monsieur Jean-Michel AVON	(Vallières, suppléant de M. Jean-Claude JACCOUD)
Madame Christiane DUTRUEL	(Vaulx)
Monsieur René BOCQUET	(Vaulx)
Madame Hélène BUVAT	(Veronnex)

Absents Excusés :

Monsieur André FEPPON	(Rumilly), Président de la Communauté de Communes
Monsieur Pierre BECHET	(Rumilly, qui a donné pouvoir à M. Marcel THOMASSET)
Monsieur Jean-Marc PELCE	(Marigny-Saint-Marcel, suppléé par M. Henri BESSON)
Monsieur Jean-Claude JACCOUD	(Vallières, suppléé par M. Jean-Michel AVON)

Autres participants :

Monsieur Franck ETAIX, Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Canton de Rumilly
Madame Isabelle TREHOUT, Secrétaire de la C3R
La Presse

Absents :

Madame Christine JOLIVET	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Victor THOME	(Crempigny-Bonneguête)
Monsieur Marcel BOUVIER	(Saint Eusèbe)
Monsieur Bernard BONNAFOUS	(Thusy)
Monsieur André BERTHET	(Thusy)
Monsieur Guy BROISSAND	(Versonnex)

Introduction de la séance

19 h 00 : Début de séance.

Madame Martine MANIN ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués présents. En l'absence du Président excusé, Mme MANIN préside le conseil communautaire.

Approbation du procès-verbal du 8 octobre 2007

Le procès-verbal du 8 octobre 2007 ne donnant pas lieu à remarques est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Serge DORGAL est désigné secrétaire de séance.

1. Programme Local de l'Habitat : Document d'orientations stratégiques :

Rapporteur : Monsieur Christian HEISON

En 2006, a été lancé un diagnostic habitat sur les territoires des Contrats de Développement d'Usses et Bornes, du bassin Annécien et de l'Albanais soit 129 communes et 14 EPCI. Monsieur Christian HEISON souligne le retour très important et satisfaisant de la présentation des résultats de ce travail faite lors d'une réunion de restitution finale le 17 octobre dernier à Poisy.

Ce travail partenarial a permis d'identifier les points de convergences entre les territoires justifiant ainsi la réalisation d'un diagnostic à l'échelle du marché de l'habitat. Il permet d'envisager une poursuite à travers des actions communes en matière d'informations et de communications sur les questions liées à l'habitat.

Dans le prolongement de ce travail, la Communauté de Communes du Canton de Rumilly associée à la Communauté de Communes du Pays d'Alby au sein du SIGAL, a souhaité poursuivre la démarche engagée par la préparation des deux étapes suivantes du PLH : le document d'orientations stratégiques et le programme d'actions.

Le SIGAL a recruté un bureau d'études pour accompagner les Communautés de Communes seules habilitées par la réglementation à approuver le PLH. Après consultation publique, le cabinet URBANIS a été retenu pour finaliser les orientations et élaborer les actions à mettre en œuvre d'ici la fin de l'année 2007.

Avant de préparer le programme d'actions, il est nécessaire que la Communauté de Communes puisse se prononcer sur les orientations stratégiques à retenir pour l'habitat.

5 axes sont aujourd'hui identifiés pour la conduite d'actions :

- Maîtriser de la consommation foncière et de la croissance de l'habitat
- Garantir l'équilibre social de l'habitat
- Répondre aux besoins spécifiques de logement et d'accueil
- Préserver et valoriser le patrimoine bâti
- Créer les instances et outils de pilotage de la politique de l'habitat

URBANIS présente à partir d'un diaporama les 5 axes de la politique de l'habitat.

Au titre des interventions :

En réponse à M. Michel CHARVIN, qui s'interroge sur la nécessité de créer de nouvelles instances ou commissions pour traiter ces orientations, M. Christian HEISON précise qu'il existe déjà des instances en place.

M. Roland LOMBARD pense qu'il est intéressant d'illustrer ces orientations avec des exemples concrets.

M. Christian HEISON précise qu'il s'agit à ce stade du travail, de piste d'actions. A partir des orientations qui seront validées nous pourrons poursuivre l'élaboration du PLH de manière concrète, notamment en mesurant la faisabilité des opérations. C'est une nécessité et une obligation de veiller à une bonne mise en route des objectifs.

A la question de M. Roland LOMBARD, si les actions spécifiques en faveur des personnes handicapées ont été abordées, M. Christian HEISON précise que c'est une obligation réglementaire d'intégrer ce type d'action dans le PLH.

M. Camille BEAUQUIER pense qu'il ne faut pas vouloir tout refaire. Le domaine du handicap est un besoin important qui relève de la compétence du Conseil Général et il faut respecter les strates administratives de chacun.

M. Christian HEISON souligne que le PLH est un outil pour beaucoup de communes rurales qui hésitent pour se lancer dans certaines opérations notamment pour le logement aidé.

A la question de Mme Sylvia ROUPIOZ sur les projets privés, URBANIS précise qu'il y a des dispositifs pour inciter et favoriser ce genre d'opérations.

A la question de M. Michel BAUQUIS sur les chiffres du PLS, URBANIS précise que cela fait partie du programme d'actions qui définira des objectifs territorialisés pour chaque commune

M. Christian HEISON précise qu'une première déclinaison d'actions sera présentée lors d'un prochain conseil communautaire.

Le travail mené en même temps par les commissions du SIGAL sur les transports et l'économie permettra de déterminer les urgences et priorités d'actions à mener à partir des moyens financiers qui pourront être mobilisés.

Ce PLH va permettre de mettre en route une vraie politique foncière.

M. Maurice POPP souhaite savoir si les communes, qui font la révision de leur PLU selon les indications du SCOT, ne risquent pas de ne plus être conformes au PLH ?

M. Christian HEISON précise que les objectifs du PLH sont conformes aux orientations du SCOT.

Rappel durée SCOT : 20 ans

Rappel durée PLH : 6 ans

En réponse à M. Robert CONVERS sur les taux de logements sociaux/commune présentés dans les grandes prescriptions du SCOT, M. Christian HEISON confirme qu'il s'agit d'objectifs et ajoute que ce sont des prescriptions et valeurs cibles que les communes se sont engagées à tenir.

M. Robert CONVERS souhaite avoir un historique de l'existant en terme de logements aidés. M. CONVERS pense que certaines communes sont réticentes à faire du logement social et tient à souligner la nécessité d'une volonté politique pour faire ces logements sociaux. Pour les logements vacants, il y a également matière à obtenir de la place. Certaines communes incitent les propriétaires à remettre sur le marché leur logement vacant. Il ne faut pas oublier les logements insalubres. M. CONVERS souligne l'urgence de ces trois problèmes.

M. Marcel THOMASSET fait part des difficultés rencontrées et du manque de moyens pour inciter les propriétaires à faire quelque chose en ce qui concerne les logements insalubres.

M. Christian HEISON précise que sur 77 logements insalubres recensés, une vingtaine de cas ont été traités dans le cadre de l'OPAH. Il faut poursuivre l'action mise en place en 2004 qui permet de mesurer année/année l'intérêt et les résultats de la cellule de veille mise en place avec tous les partenaires sociaux.

A la question de M. Marcel THOMASSET sur l'application du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage, la Communauté de Communes ayant réglé ce problème, est-ce qu'une évolution est en vue ? M. Christian HEISON rappelle que c'est une obligation réglementaire à laquelle il faut répondre mais confirme que la Communauté de Communes est en cohérence avec le schéma départemental et avec la Loi.

M. Pierre BLANC intervient dans le cadre du SIGAL et rappelle les objectifs du SCOT actés en 2005 avec pour projet la mise en place d'un nouveau CDRA et d'un PLH. Un certain nombre d'actions seront retenues mais elles doivent être ciblées et structurantes. Ce PLH est mené en parallèle avec le Pays d'Alby, ce qui nécessitera 2 PLH. Pour plus de cohérence, cette action dans sa phase de diagnostic, s'est élargie au bassin annécien.

A la question de M. Robert CONVERS sur l'orientation « maîtriser la croissance de l'habitat » M. Christian HEISON explique qu'en limitant l'extension de l'urbanisation, il y a forcément une incidence sur le nombre global de logements produits.

M. Robert CONVERS fait part des difficultés des entreprises pour recruter des cadres à cause du manque de logements.

M. Christian HEISON remercie le Cabinet URBANIS pour le travail.

**Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,
Se prononce favorablement sur les orientations stratégiques proposées dans le cadre de
l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.**

2. Relais d'Assistants Maternels Itinérant : convention de mise à disposition de locaux par les communes

Rapporteur : Madame Martine MANIN

L'une des spécificités du Relais d'Assistants Maternels (RAM) mis en place par la Communauté de Communes est la pratique de l'itinérance sur différentes communes. L'objectif poursuivi étant que chaque commune du canton puisse bénéficier d'un service de proximité au plus proche des assistants maternels et des parents. Cet objectif est d'autant plus important que le public visé est un public à très faible mobilité.

La mise en œuvre de l'itinérance nécessite la participation des communes sous la forme d'une mise à disposition de locaux, locaux devant être adaptés au public accueilli.

Afin de fixer un cadre précis à ces mises à disposition à titre gracieux, la conclusion de conventions entre les communes d'accueil et la Communauté de Communes est nécessaire.

Sur le canton, deux communes n'ont pas de locaux disponibles. Pour les autres communes, les locaux ont été visités par les médecins de PMI avec un accord favorable. Cinq communes sont dans l'attente du rapport de PMI.

Mme Martine MANIN procède à la lecture de la convention.

Dès que la convention sera validée par le Conseil Communautaire, les communes devront à leur tour délibérer. Une convention sera adressée individuellement à chaque commune.

Le Conseil Communautaire,

par 38 voix pour et 2 abstentions (M. Philippe PERRON et M. Emile COCHET)

valide le projet de convention de mise à disposition de locaux entre la Communauté de Communes et les communes accueillant ponctuellement les activités du RAM

et

autorise le Président ou son représentant à signer les conventions à venir avec les communes concernées.

M. COCHET tient à préciser que l'abstention des élus de Lornay, correspond à leur désaccord sur le rapport de la PMI sur les locaux proposés par la commune.

Fin de séance : 21 h 00